

*Date de dépôt: 27 janvier 2004*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur :**

- a) le rapport annuel de gestion de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG) pour l'exercice 2001**
- b) le rapport sur la réalisation de l'offre de transport 2001**

### **Rapport de M. Pierre Guérini**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des transports a examiné le rapport du Conseil d'Etat sur le rapport annuel de gestion de l'entreprise des TPG pour l'exercice 2001 et le rapport sur la réalisation de l'offre de transport 2001, cela lors de sa séance du 13 mai 2003, sous la présidence de M. Gilles Desplanches. Ont participé aux travaux : M. Robert Cramer président du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, M. Philippe Burri directeur de l'OTC, M. Guillaume Zuber, de l'OTC. Le procès-verbal de séance a été assuré par M<sup>me</sup> Caroline Martinuzzi. Christoph Stucki, directeur général, Claude Challet, responsable de la comptabilité clients représentent les TPG et commentent le rapport annuel.

Le principal événement de 2001 fut l'introduction de la nouvelle communauté tarifaire intégrale UNIRESO®, permettant d'emprunter les moyens de transport des TPG, des CFF et des Mouettes genevoises.

Cette communauté tarifaire a remplacé l'ancienne communauté tarifaire genevoise CGTE, mais uniquement au niveau des abonnements. Dans le même temps, les modifications nécessaires ont été entreprises pour que la Cart@bonus® puisse être utilisée aussi pour ces nouveaux prestataires de

transports. Dernière nouveauté, les détenteurs d'un abonnement demi-tarif CFF ont pu voyager à tarif réduit sur tout le périmètre de la nouvelle communauté tarifaire intégrale UNIRESO®.

Le contrat de prestation pluriannuel (1999-2002) permet au Conseil d'Etat d'obtenir un certain nombre d'informations nouvelles favorisant des prises de décisions rapides, et permettant d'apporter des correctifs dans les meilleurs délais, le cas échéant, cette démarche s'inscrivant dans la volonté d'offrir des prestations de qualité à la clientèle des TPG.

### **Rappel des trois niveaux de l'organisation des TPG.**

- 1) L'orientation stratégique qui est déterminée par la loi, pour un horizon de 8 à 12 ans et qui se concrétise sous forme d'objectifs à atteindre.
- 2) La planification opérationnelle découlant de l'orientation donnée par la législation, comportant deux instruments parallèles :
  - a. Un plan directeur du réseau
  - b. Un contrat de prestations
- 3) La gestion courante.

### **Gestion de l'entreprise des TPG**

Un déficit prévisionnel de 1 036 600 F était inscrit pour 2001. Les comptes bouclent avec un déficit d'exploitation de seulement 154 989 F, ce qui représente une amélioration du résultat de 881 611 F.

Il faut remarquer ici les efforts considérables entrepris au niveau de la gestion financière, même si l'objectif fixé dans le plan financier quadriennal qui prévoyait un excédent de 754 000 F n'est pas atteint. Enfin, les TPG ont pu compter sur une garantie de recettes de l'Etat pour un montant de 1 681 000 F, destiné à accompagner l'introduction de UNIRESO®.

Le bilan au 31 décembre 2001, les comptes 2001 ainsi que le rapport de gestion ont été transmis au Conseil d'Etat et à l'Inspectorat cantonal des finances dans les temps. L'ICF a formulé un certain nombre de remarques s'agissant de TPG Publicité SA dont les TPG sont actionnaires, car à ses yeux, les dispositions légales actuelles sont insuffisantes. Il faut signaler que la contribution de TPG Publicité s'est élevée à 5 567 295 F pour les années 1998 à 2001, montant non négligeable.

Différentes autres remarques ayant trait à la forme sont formulées par L'ICF.

## Réalisation de l'offre de transport 2001

L'offre planifiée du réseau a été respectée et même parfois dépassée pendant l'horaire vacances. Sur la performance, treize des dix-huit objectifs de qualité visés ont été dépassés.

Exemples : la ponctualité, l'information ou l'accueil. Pour ce qui est de l'information, des progrès sont encore à réaliser, et le PL 8861 est là pour le rappeler. Les trois critères non réalisés sont : la propreté (tags difficiles à enlever), le confort aux arrêts (ce point est du ressort des communes) et le nombre d'accidents. Des plans d'actions ont été mis sur pied pour pallier ces manques.

La satisfaction des clients a progressé, avec la mise en service du réseau Constellation, l'introduction de UNIRESO® et l'emploi de bus articulés.

En 2001, le niveau de sous-traitance pour les lignes transfrontalières et provisoires se situe à 6,6% (10% autorisés) et à 2,6% pour les travaux de nettoyage et les réparations des véhicules (4% autorisés); 270 000 F de plus ont été consacrés à la lutte contre les tags.

Comme les années précédentes, la commission regrette le retard avec lequel ces rapports nous sont présentés après leur passage à l'ICF. Il est paradoxal que la commission ait à se prononcer sur ce rapport 2001 alors que les comptes 2002 ont déjà été approuvés par le Conseil d'administration des TPG.

Un commissaire désire revenir sur l'accord avec les CFF et le demi-tarif, avec pour conséquence une diminution des recettes (300 000 F).

M. Stucki explique que les TPG ont constaté qu'un certain nombre d'abonnés (évalué à 3000 personnes) avaient renoncé à leur abonnement au profit de billets journaliers, leur permettant de faire quelques économies.

Un autre commissaire remarque une diminution des charges financières et s'interroge à ce sujet. M. Schaller explique qu'il s'agit d'une baisse consécutive au remboursement de l'emprunt locataire, pour lequel les TPG ont trouvé des liquidités.

Après quelques autres questions concernant quelques variations de montants constatées dans les comptes et divers échanges, la commission prend acte de ce rapport à l'unanimité et vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à faire de même.